



The Atlantic Salmon Conservation Foundation
La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

RAPPORT ANNUEL DE 2007

Amélioration de la conservation du saumon



Table des matières

Historique et survol de la FCSA.....	1
Message du président.....	2
Rapport du directeur général.....	3
Objectifs pour 2007.....	4
Sélection des projets à financer.....	5
Rapport des vérificateurs.....	6
État des opérations et de l'évolution des soldes des fonds.....	7
État de la situation financière.....	8
État des flux de la trésorerie.....	9
Notes afférentes aux états financiers.....	10 – 11
État des placements.....	12
Conseil d'administration.....	13
Personnel.....	13
Comités consultatifs.....	14

Page couverture : Pinware River, Labrador
Photo : L. Felt



Historique et survol de la FCSA

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique est un organisme caritatif sans but lucratif qui s'emploie à améliorer et à accroître la conservation des populations sauvages du saumon atlantique et de leurs habitats au Canada atlantique et au Québec. Il s'agit d'un organisme bénévole qui a été créé en 2005 à la suite de l'annonce, dans le budget fédéral de la même année, de l'intention de créer le Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique. Le conseil d'administration est composé de bénévoles et de bien d'autres personnes qui se sont regroupés pour assurer l'utilisation judicieuse de la fiducie aux fins de conservation prévues.

La Fondation a le double mandat d'investir prudemment les fonds de la fiducie afin de générer des revenus tout en protégeant le capital, et de s'assurer que l'organisme est bien géré pour attribuer les revenus générés afin de pouvoir contribuer au financement des projets de conservation du saumon au Canada atlantique et au Québec.

Un des éléments clé de la structure de la Fondation est la participation active d'experts et de représentants bénévoles à tous les processus. Ces représentants et experts siègent au Comité consultatif central qui recommande les politiques globales, les processus et les priorités au conseil. La structure prévoit aussi dans chaque province des comités consultatifs composés d'experts techniques et de représentants des groupes autochtones et des organismes de conservation communautaires. Les comités provinciaux ont le mandat de recevoir les demandes de financement, de les évaluer et de les classer en ordre de priorités et ensuite de recommander au conseil d'administration les projets qui devraient être financés en fonction des critères de la Fondation relatifs à la conservation.

Le présent rapport annuel couvre les onze premiers mois d'existence de la Fondation. Les activités de l'organisme durant 2007 ont été axées sur la structure organisationnelle, l'élaboration de directives et la mise en place de structures, y compris les comités bénévoles et les activités pour aider la Fondation à comprendre sa mission et à se préparer à solliciter des projets à financer durant son deuxième exercice financier.



Rivière Miramichi à Blackville, NB
Photo : S. Chase



Message du président



Les populations sauvages du saumon atlantique sont une ressource naturelle précieuse pour le Canada atlantique et le Québec.

Je tiens à féliciter le gouvernement du Canada d'avoir pris des mesures pour concrétiser ce Fonds de dotation depuis si longtemps attendu pour les populations sauvages du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec.

Nous sommes très reconnaissants pour l'appui et l'encouragement du ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Loyola Hearn, qui est vivement convaincu de l'importance des initiatives communautaires pour améliorer la conservation du saumon sauvage.

L'objectif d'un fonds de dotation pour le saumon au Canada atlantique et au Québec a été atteint grâce au travail de nombreuses personnes. Cette réalisation n'aurait pas été possible sans le leadership de la Fédération du saumon atlantique ni sans les efforts soutenus des nombreux organismes locaux et de conservation du saumon. Le dévouement de ces groupes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour écrire de nombreuses lettres et organiser de multiples rencontres avec les députés fédéraux, démontre que ce programme est grandement nécessaire et fortement appuyé dans les cinq provinces.

Il importe de reconnaître aussi les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans, à la Direction des pêches et de l'aquaculture, à Ottawa et dans les Maritimes, dans les régions du golfe et de Terre-Neuve-et-Labrador qui, par leur appui et leur travail, ont fait approuver cette importante initiative fédérale qui est devenue une réalité.

Les membres du conseil d'administration de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique sont tous bénévoles et se dévouent pour améliorer la conservation des populations sauvages du saumon atlantique. Nous représentons les différentes compétences essentielles au succès de cette importante fiducie. Nous voulons appuyer les nombreux bénévoles des bassins versants qui consacrent d'innombrables heures à l'amélioration de la conservation du saumon. La conservation améliorée du saumon passe par la création de solides partenariats entre les groupes communautaires, les Premières nations et les organismes gouvernementaux dans les rivières et les bassins versants. Bref, nous devons relever le défi lancé par le ministre, celui de favoriser ce genre de partenariats.

La subvention conditionnelle de 30 millions de dollars du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique a été bien investie par la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Les revenus des placements seront une source de financement permanente pour la restauration et la conservation des populations sauvages du saumon atlantique. À compter de 2008, nous commencerons à répartir le financement avec l'aide et les conseils de nos comités consultatifs bénévoles dans chaque province. Nous avons pris soin d'inclure les divers intérêts et les compétences nécessaires en créant le Comité consultatif central et les comités consultatifs provinciaux. Nous croyons vivement que c'est un bon moyen de nous assurer de la prise en compte des priorités appropriées.

Nous sommes persuadés que nous disposons maintenant de la fondation dont nous pouvons nous inspirer pour réellement améliorer la conservation du saumon.

Le président du conseil d'administration,
Rémi Bujold, C.P., O.C.



Rapport du directeur général



2007 a été toute une année pour la Fondation. Durant une période où il était indiqué que les remontées du saumon étaient en retard et irrégulières, la Fondation entreprenait ses premières démarches pour s'établir. Durant notre première année, le renforcement et l'amélioration des populations ont été une préoccupation principale de nombreuses personnes qui ont travaillé très fort à la mise sur pied de notre organisme. L'état d'esprit qui nous a guidés dans la création de la Fondation assurera son développement afin qu'elle devienne une source d'appui positive et permanente des initiatives communautaires pour la conservation des populations sauvages du saumon atlantique.

La création de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique par le gouvernement du Canada reconnaît l'importance du saumon atlantique pour la population du Canada atlantique et du Québec. Le saumon sauvage est important pour des raisons économiques, culturelles, environnementales et symboliques et est intimement lié aux identités des peuples autochtones et autres populations de ces régions. L'image du saumon figure sur les armoiries officielles ainsi que sur les panneaux dans de multiples communautés et est le point focal de plusieurs festivals.

La pêche sportive au saumon sauvage est une industrie importante au Canada atlantique et au Québec. Elle occupe des milliers de personnes et apporte une contribution de plus de 200 millions de dollars par année, en particulier dans les régions rurales de ces cinq provinces. C'est une industrie écologique et irremplaçable qui existe depuis des générations.

Nous devons travailler fort et collaborer pour protéger et améliorer les populations sauvages du saumon atlantique. Le conseil d'administration et le personnel de la Fondation ainsi que plusieurs volontaires comprennent les besoins et l'importance de notre mission. Ils feront des efforts considérables afin de créer et de maintenir des partenariats entre les groupes communautaires, les Premières nations et les gouvernements, qui seront nécessaires pour améliorer la conservation du saumon.

La réalisation des objectifs que le gouvernement et les intervenants ont fixés pour la Fondation sera un défi de taille et reposera sur des investissements judicieux, sur des efforts ardues et sur une saine prise de décisions. Toutefois, la participation des bénévoles à tous les échelons de nos processus nous aidera grandement à relever les défis.

Ensemble, nous améliorerons la conservation du saumon.

Le directeur général,
Stephen Chase



Objectifs

Les objectifs du programme global de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique sont les suivants :

- Subventionner les projets prioritaires et aider les organismes communautaires et de bassins versants à travailler sur des projets de conservation, de surveillance et d'amélioration des divers habitats du saumon atlantique sauvage;
- Encourager la collaboration entre les gouvernements, les groupes autochtones et les groupes bénévoles;
- Encourager l'engagement et la participation des intervenants;
- Accroître la sensibilisation aux besoins en matière d'habitat du saumon;
- Assurer une répartition équilibrée des fonds qui tient compte des secteurs et des priorités géographiques.

Les objectifs de 2007 comprenaient entre autres :

La Fondation a entrepris ses activités le 1^{er} février 2007. Le onzième mois de fonctionnement a donc été une période très ambitieuse. Il a fallu durant cette période élaborer et mettre en œuvre une structure, des directives, des modalités administratives et des relations de travail pour que la Fondation devienne une réalité.

Mise en œuvre de l'administration de la Fondation : Le poste de directeur général a été pourvu par l'embauche de Stephen Chase comme directeur général en janvier 2007. M. Chase est entré en fonction le 1^{er} février 2007. Le bureau a été établi à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, dans un lieu central au Canada atlantique et au Québec. Pendant la période de février à juin, le bureau a été organisé et les modalités administratives ont été mises en œuvre.

Réception et placement de l'argent du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique (FDSA) : Conformément à l'Accord de financement, l'argent du Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique a été déposé à la Banque de Nouvelle-Écosse dès sa réception, dans un compte bancaire portant un taux d'intérêt élevé. La Stratégie de placement et la Directive sur les placements de la Fondation ont été rédigées et approuvées en février 2007.

La recherche et le choix de sociétés de gestion de placements ont été effectués en février 2007 après une recherche par le Comité de placement appuyé par la société d'experts-conseils en placements, Morneau-Sobeco. Deux excellentes firmes de placement ont été choisies par le conseil, soit Beutel-Goodman, PLC et Sheer-Rowlett, PLC. Après le choix de ces deux firmes, une entente de dépositaire a été conclue avec CIBC Mellon. Les fonds étaient tous placés au début mai 2007.

Élaboration de lignes de conduite de la Fondation : Les lignes de conduite de la Fondation sont en cours d'élaboration. Le 1^{er} mai 2007, la Directive sur les conflits d'intérêt et le Code de conduite avaient été préparées comme des dossiers prioritaires. Le texte de la Directive sur les voyages et de la Directive sur les achats est prêt à être soumis à l'approbation du conseil. D'autres directives pourraient être envisagées et élaborées au besoin.



Contrat de services professionnels : La Fondation a obtenu à contrat plusieurs services professionnels dont elle avait besoin en 2007 : services de comptabilité et de vérification, services juridiques, services de communication, services de traduction et services de conception et de maintenance du site Web.

Relations avec les partenaires : En 2007, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des ONG de conservation du saumon et des groupes de la faune nationaux, régionaux et communautaires. Des rencontres ont également eu lieu avec les organismes fédéraux et provinciaux qui participent aux dossiers de conservation du saumon et avec plusieurs Premières nations. La Fondation a aussi rencontré d'autres organismes subventionnaires pour expliquer le programme et étudier le potentiel d'accords de collaboration.

Mise en œuvre des comités consultatifs techniques : La Fondation est appuyée par une structure de comités techniques consultatifs pour l'adoption des directives et des priorités. Cette structure comprend un comité consultatif central et cinq comités consultatifs provinciaux, soit un dans chaque province.

Conformément à l'approche de partenariat appliquée par la Fondation, des candidatures ont été sollicitées en consultation avec les organismes non gouvernementaux régionaux. Cette approche inclusive relative à la représentation aidera la Fondation à demeurer toujours consciente des besoins, enjeux et priorités concernant les populations sauvages dans chaque province.

Sélection des projets à financer

Aucun projet à subventionner n'a été choisi en 2007, car la première année de fonctionnement de la Fondation a été axée en particulier sur l'organisation. Néanmoins, pendant l'année, la Fondation a préparé tous les processus, modalités et critères pour la sollicitation, l'évaluation et l'approbation du financement des projets. Le Comité consultatif central et chaque comité consultatif provincial font partie intégrante du processus et ont formulé les recommandations adoptées par le conseil pour cette tâche importante.

Le Comité consultatif central a rédigé le formulaire de demande de financement qui explique toutes les exigences relatives à la demande et les critères de sélection et d'évaluation. Ce comité a aussi recommandé les priorités globales qui pourraient être abordées par la Fondation et le processus suivi par les comités consultatifs provinciaux pour évaluer les projets soumis et recommander au conseil ceux qui devraient être financés.

De façon significative, le processus est fondé sur les priorités uniques en matière de conservation du saumon recommandées par le comité consultatif provincial au conseil. Le comité consultatif provincial se sert ensuite de ces priorités comme guide pour recommander au conseil les projets qui devraient être financés.

Rapport sur les placements

Au début de 2007, le conseil d'administration a adopté un Énoncé de directive sur les placements et la Stratégie de placement qui servent de guide pour les placements de la Fondation.

Du point de vue des placements, l'année 2007 a été à la fois une courte période et un début difficile pour la Fondation. Les rendements des placements n'ont généralement pas été favorables pendant cette période.





Rapport des vérificateurs

Grant Thornton LLP
4th Floor
570 Queen Street, PO Box 1054
Fredericton, NB
E3B 5C2

T (506) 458-8200
F (506) 453-7029
www.GrantThornton.ca

Aux administrateurs de
La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Nous avons vérifié les états de la situation financière de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique au 31 décembre 2007 ainsi que les états des opérations et de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour la période de onze mois terminée à cette même date.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation pour la conservation du saumon atlantique. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2007 ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour les onze mois terminés à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Fredericton (N.-B.)
Le 19 mars 2008

Grant Thornton LLP
Comptables agréés

Vérification • Taxe • Conseils
Grant Thornton LLP. Membre canadien de Grant Thornton International Itée



États financiers vérifiés

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique État des opérations et de l'évolution des soldes des fonds

Période de onze mois terminée le 31 décembre 2007

	Fonds général	Fonds de dotation	Total 2007
Revenus			
Revenus sur les placements			
Intérêt bancaire	– \$	296 931 \$	296 931 \$
Rendement sur les placements			
Dividendes	–	774 724	774 724
Intérêt	–	8 650	8 650
Gains réalisés sur les placements (nets)	–	1 083 247	1 083 247
Pertes non réalisées sur les placements	–	(2 811 369)	(2 811 369)
	–	(944 748)	(944 748)
Subvention pour opérations	30 000	–	30 000
	30 000	(647 817)	(617 817)
Dépenses			
Gestion des fonds			
Frais de gestion des placements	–	83 228	83 228
Honoraires du conseiller en placements	–	9 844	9 844
Honoraires du dépositaire	–	11 259	11 259
Administration			
Salaires et avantages sociaux – employés	106 297	–	106 297
Réunions et déplacements	50 652	–	50 652
Honoraires professionnels	47 763	–	47 763
Loyer	11 565	–	11 565
Relations publiques et communications	14 757	–	14 757
Matériel de bureau	13 168	–	13 168
Communications	9 413	–	9 413
Assurance	3 981	–	3 981
Fournitures de bureau	9 468	–	9 468
Divers	4 292	–	4 292
	271 356	104 331	375 687
Excédent des dépenses sur les recettes	(241 356) \$	(752 148)	(993 504)
Transferts interfonds	241 356	(241 356)	–
Contribution du gouvernement du Canada	–	30 000 000	30 000 000
Solde des fonds, fin de la période	– \$	29 006 496 \$	29 006 496 \$

Voir notes afférentes aux états financiers



La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

État de la situation financière

Le 31 décembre 2007

	Fonds général	Fonds de dotation	Total 2007
Actif			
À court terme			
Encaisse et quasi-espèces	- \$	7 476 \$	7 476 \$
Comptes débiteurs	28 696	-	28 696
Charges payées d'avance	6 458	-	6 458
	35 154	7 476	42 630
Placements exprimés selon la valeur du marché (Notes 3, 4 et page 12)	-	29 051 890	29 051 890
	35 154 \$	29 059 366 \$	29 094 520 \$
Passif et soldes des fonds			
À court terme			
Sommes à verser et sommes accumulées à payer	33 911 \$	52 870 \$	86 781 \$
Contributions différées	1 243	-	1 243
Soldes des fonds	-	29 006 496	29 006 496
	35 154 \$	29 059 366 \$	29 094 520 \$

Pour le conseil Laure I Felt administrateur Robert B. Brisson administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers



La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

État des flux de trésorerie

Période de onze mois terminée au 31 décembre 2007

	Fonds général	Fonds de dotation	Total 2007
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces			
Exploitation			
Excédent des dépenses sur les revenus	(241 356) \$	(752 148) \$	(993 504) \$
Changements dans			
Comptes créditeurs	(28 696)	-	(28 696)
Charges payées d'avance	(6 458)	-	(6 458)
Sommes à verser et sommes accumulées à payer	33 911	52 870	86 781
	(242 599)	(699 278)	(941 877)
Financement			
Contributions différées	1 243	-	1 243
Transferts interfonds	241 356	(241 356)	-
Contributions reçues du gouvernement du Canada	-	30 000 000	30 000 000
	242 599	29 758 644	30 001 243
Placement			
Changement net dans les placements (page 12)	-	(29 051 890)	(29 051 890)
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces	-	7 476	7 476
Encaisse et quasi-espèces début de la période	-	-	-
Encaisse et quasi-espèces, fin de la période	- \$	7 476 \$	7 476 \$

Voir notes afférentes aux états financiers



La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2007

1. Nature des opérations

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique a été créée pour aider les groupes communautaires dans la restauration et la conservation améliorée de la ressource du saumon atlantique au Canada atlantique et au Québec. Les opérations de la Fondation sont financées par une subvention conditionnelle unique de 30 millions de dollars du ministère fédéral des Pêches et des Océans.

La Fondation est un organisme sans but lucratif qui est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi sur les Corporations canadiennes. Elle a demandé le statut d'organisme de bienfaisance à l'Agence du revenu Canada. Son bureau chef est situé à Fredericton, N.B. Ses opérations ont commencé en février 2007.

2. Principales conventions comptables

Comptabilisation des fonds

La Fondation suit la méthode de comptabilisation des fonds qui prévoit un groupe de comptes auto-équilibrés, ce qui permet de séparer la comptabilité des éléments d'actif qui doivent être utilisés à des fins désignées.

Les recettes et les dépenses et le solde des fonds concernant les activités générales sont indiqués dans le Fonds général. Le fonds général peut être utilisé à la discrétion du conseil.

Les dotations et les soldes des fonds sont indiqués dans le Fonds de dotation. Les fonds de dotation sont ceux dont le donateur a précisé que les fonds contribués doivent demeurer intacts et que le capital ne doit pas être dépensé.

Le débours du revenu annuel du Fonds de dotation est limité aux projets répondant à certains critères énoncés dans l'accord de financement entre le gouvernement du Canada et la Fondation pour la conservation du saumon atlantique.

Comptabilisation des produits

Les revenus et les dépenses sont enregistrés à l'aide la méthode de la comptabilité d'exercice. La Fondation suit la méthode de réduction du coût pour les contributions. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme revenus durant l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsqu'elles sont reçues ou comme des sommes à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement prévu et que la perception est raisonnablement assurée.

Placements

Les fonds de la Fondation sont investis chez deux firmes de gestion des placements qui en assurent la gestion en utilisant des fonds communs équilibrés de placement. Tous les placements ont été désignés par la Fondation comme des titres de négociation conformément au nouveau chapitre 3855 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés et sont enregistrés à leur juste valeur basée sur les valeurs de la cote. Le revenu d'intérêt et des dividendes et les gains et pertes réalisés sont inclus dans le revenu des placements et comptabilisés durant la période où ils sont obtenus.



Fonds de dotation du Canada

La subvention conditionnelle unique de 30 millions de dollars du ministère fédéral des Pêches et des Océans pour l'établissement de la Fondation est enregistrée comme une contribution du gouvernement du Canada au Fonds de dotation.

Dons de services

La Fondation compte sur le travail de nombreux bénévoles pour réaliser sa mission. Vu la difficulté à déterminer leur valeur, les dons de services ne sont pas enregistrés dans les présents états financiers.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'argent en caisse et les soldes bancaires.

Utilisation des estimations

En préparant les états financiers de la Fondation, la direction doit établir des prévisions et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses durant la période. Il peut y avoir un écart entre les résultats réels et ces prévisions.

3. Placements

	2007
<i>Les placements, exprimés selon la valeur marchande, consistent en les fonds suivants:</i>	
Fonds équilibré Beutel Goodman (coût : 15 798 739 \$)	14 616 819 \$
Fonds équilibré Connor, Clark & Lunn SRA (coût: 16 064 520 \$)	14 435 071
	<hr/> 29 051 890 \$ <hr/>

4. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Fondation consistent en des espèces et des quasi-espèces, des placements, des comptes débiteurs, des sommes à verser et des sommes accumulées à payer.

Comme il est expliqué dans la Note 2, les placements ont été désignés comme des titres de négociation et sont enregistrés à leur juste valeur basée sur les valeurs à la cote.

La juste valeur de l'encaisse et des quasi-espèces, des comptes débiteurs, des sommes à verser et des sommes accumulées à payer est presque leur valeur marchande en raison de la période relativement courte jusqu'à l'échéance des instruments.

La direction estime que la Fondation n'est pas assujettie à des montants importants de risque de change ou de crédit relatifs à ces instruments.

L'exposition de la Fondation aux risques des taux d'intérêt est limitée à la partie de ses placements qui sont assujettis à des fluctuations des prix du marché selon les changements des taux d'intérêt. Les placements portant intérêt de la Fondation sont assujettis à des taux fixes.

La Fondation pour la conservation du saumon atlantique

Tableau des placements

Période de onze mois terminée le 31 décembre 2007

Placements exprimés selon la valeur marchande, début de la période	– \$
Achat des placements en mai 2007	30 200 000
Frais de gestion des placements payés à partir des placements	(53 362)
Retrait des placements pour les opérations de la Fondation	(150 000)
Dividendes	774 724
Intérêt	8 650
Gain réalisé sur les placements (net)	1 083 247
Perte non réalisée sur les placements	(2 811 369)
Placements exprimés selon la valeur marchande, fin de la période	29 051 890 \$



Conseil d'administration

Honorable M. Rémi Bujold, C.P., O.C.

D^r Lawrence Felt

Paul D. Michael, c.r.

Brenda Gideon Miller

Bruce H. Wildsmith, c.r.

Denis Losier

John LeBoutillier, C.M.

Robert Bishop, C.A.

James Lawley



De gauche à droite : John LeBoutillier, Bruce Wildsmith, D^r Larry Felt, Denis Losier, Robert Bishop, Rémi Bujold, Brenda Miller, Paul Michael

Personnel



De gauche à droite : Michelle Léger-Foreman, Marilyn MacDonald

Photos : ASCF

Comités consultatifs

Comité consultatif du Nouveau-Brunswick



De gauche à droite : Kathryn Collett, Robert Chiasson, Fred Wheaton, Tasha LaRoche, David Oxley, Tom Benjamin.

Comité consultatif de Terre-Neuve-et-Labrador



De gauche à droite : David Reddin, Robert Perry, Fred Parsons, Tom Bursey, Ross Hinks, Stanley Oliver. Absents : Joan-Marie Aylward, Keith Piercey

Comité consultatif de la Nouvelle-Écosse



De gauche à droite : Scott Cook : Alan McNeill, Shane O'Neill, Carl Purcell, Chuck Thompson, Danny Ripley, Charles MacInnes, Chef Charlie Dennis

Comité consultatif de l'Île-du-Prince-Édouard



De gauche à droite : Daryl Guignon, Walter MacEwan, Lea Murphy, Mark Lanigan, Steve Chevarie, Rosie MacFarlane

Comité consultatif central



De gauche à droite : D' Larry Felt (conseil), Peter Cronin, Stephen Chase (employé), Katharine Mott, Gilles Shooner, Fred Whoriskey, Allen Curry. Absent : D' Larry Marshall.

Comité consultatif du Québec

Bernard Landry; Jean-Marie (Jack) Picard; George Arsenault (Président); Normand Bergeron; Stan Georges; Claude Théberge

Photos : ASCF

